



# Règlement intérieur du Lieu d'Accueil Enfants Parents des Luys

## 1. Fonctionnement et accueil du LAEP des Luys

Le LAEP accueille les familles les samedis de 9h30 à 11h30, pendant les périodes scolaires.

L'accès est libre, anonyme et sans inscription préalable.

Les enfants de 0 à 6 ans (jusqu'à leur date d'anniversaire) peuvent profiter de cet espace.

Pour garantir une organisation optimale et un accueil de qualité, il est essentiel de respecter les horaires. Il est également recommandé d'arriver avant 11h, afin de laisser le temps à l'enfant de s'adapter à l'environnement et de préserver la dynamique de groupe déjà en place.

## 2. Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou accompagnants

Les parents ou accompagnants restent responsables de leurs enfants pendant toute la durée de leur présence dans le LAEP.

Les accueillants sont là pour accompagner et soutenir les parents et les enfants.

La surveillance des enfants reste à la charge des parents ou de leur(s) accompagnant(s).

Pour le confort de tous, un adulte ou un enfant présentant des signes de fièvre ou de maladie contagieuse ne sera pas accepté.

## 3. Respect de la confidentialité

Ce qui se dit dans le LAEP reste dans le LAEP. Les échanges entre parents, enfants et accueillants doivent être respectueux de la confidentialité et ne doivent pas être rapportés en dehors du cadre du lieu d'accueil.



## 4. Participation libre et respect des autres

Les comportements perturbateurs ou violents, qu'ils soient verbaux ou physiques, ne sont pas acceptés.

La participation est libre pour les parents et les enfants, mais il est essentiel de respecter les choix et les besoins de chacun. Les activités proposées sont adaptées à l'âge des enfants.

Le LAEP est un lieu de diversité. Les différences de culture, d'opinions, de pratiques parentales, doivent être respectées.

## 5. Respect du matériel et des espaces

Les enfants et les parents doivent veiller à utiliser le matériel et les espaces mis à leur disposition avec soin.

Il est important de ranger les jeux et les objets à leur place après utilisation pour que d'autres puissent en profiter.

Un espace réservé à la collation est aménagé pour les enfants et les adultes, qui doit aussi être respecté.

## 6. Lieu d'échange et de socialisation

Le LAEP est un lieu où l'on partage de manière bienveillante entre enfants, parents, parents-enfants et accueillants.

L'usage des téléphones est interdit, afin de ne pas entraver l'attention portée à son enfant, et de favoriser les échanges entre pairs.

Dans le respect du droit à l'image et de la confidentialité, les accompagnants sont autorisés à prendre des photos de leur enfant mais pas des autres enfants.

## 7. Aide et soutien disponibles

En cas de question ou de besoin d'accompagnement, les parents peuvent solliciter les accueillants du LAEP. Ceux-ci sont là pour soutenir les familles dans leur rôle parental. Ils pourront éventuellement les réorienter vers les professionnels dédiés.

Ces règles sont conçues pour favoriser un climat de confiance, d'échange et d'entraide, dans un cadre bienveillant où les parents, les enfants et les accueillants se sentent à l'aise.